



CERTIFICATION INTERNE MOSAIC®

Pratiquer la Thérapie MOSAIC® dans la relation d'aide

PRÉSENTATION

La certification interne MOSAIC® vise à attester du niveau de maîtrise de la méthode acquis par les professionnels formés à la Thérapie MOSAIC®, dans le cadre de leur pratique clinique.

Elle repose sur une évaluation structurée des connaissances, de l'appropriation de la méthode et de sa mise en œuvre pratique, conformément aux principes et aux référentiels de la Thérapie MOSAIC®.

Cette certification est délivrée par THÉRAPIE MOSAIC. Elle constitue une certification interne à l'organisme et ne correspond ni à un diplôme ni à une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS).

PUBLIC CONCERNÉ

La certification s'adresse aux professionnels de la relation d'aide ayant accompli l'intégralité du parcours de formation et de supervision requis et souhaitant faire attester leur niveau de maîtrise de la Thérapie MOSAIC®.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à la certification interne MOSAIC®, le candidat doit avoir satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir suivi les cinq formations obligatoires du parcours de certification, soit 108,5 heures (15,5 jours) :
 - MOSAIC® de Référence – traumatisme simple : 28h (4 jours)
 - MOSAIC® – Traumatismes complexes : 24,5 h (3,5 jours)
 - MOSAIC® – Troubles anxieux, phobies et TOC : 28h (4 jours)
 - MOSAIC® – Dépression : 14h (2 jours)
 - MOSAIC® – Addictions : 14h (2 jours)

2. Avoir participé aux temps de supervision requis :

- 8 demi-journées de supervision de groupe, soit 28 heures ;
- au moins 3 heures de supervision individuelle préalablement au passage de la certification.

Des supervisions individuelles supplémentaires peuvent être réalisées lorsque le candidat ou le superviseur estime qu'un temps complémentaire est nécessaire pour consolider la pratique avant le passage de la certification.

La soutenance de certification, d'une durée indicative d'une heure, constitue la dernière supervision individuelle du parcours. Celui-ci comprend ainsi au minimum 4 heures de supervision individuelle.

→ Le **parcours complet** de formation et de supervision représente au minimum 140,5 heures, soit **environ 20 jours**.

3. Avoir obtenu un score minimum de 70 % au quiz de fin de formation de MOSAIC® de Référence et de chacune des quatre spécialisations composant le parcours de certification :

- Traumatismes complexes ;
- Troubles anxieux, phobies & TOC ;
- Dépression ;
- Addictions.

4. Avoir réalisé au moins 45 séances de pratique de la Thérapie MOSAIC®.

Des justificatifs attestant du respect de ces différentes conditions peuvent être demandés lors de la candidature.

DOSSIER DE CERTIFICATION

Le candidat constitue un dossier de certification comprenant :

- la retranscription écrite, mot pour mot, d'une séance de Thérapie MOSAIC® issue de sa pratique ;
- la présentation structurée, étape par étape, d'un cas clinique relevant de l'une des quatre spécialisations du parcours de certification ;
- tout élément complémentaire permettant d'éclairer l'analyse de la pratique présentée.

La séance retranscrite peut être issue du cas clinique présenté ou d'un autre cas clinique.

SOUTENANCE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation prend la forme d'une soutenance d'une durée indicative d'une heure, pouvant être organisée en présentiel ou à distance.

Elle s'appuie sur le dossier de certification et comprend l'analyse de la séance retranscrite, la présentation du cas clinique ainsi qu'un échange avec le jury.

La soutenance permet notamment d'apprécier la compréhension de la méthode, la pertinence de son utilisation au regard de la situation clinique présentée, l'appropriation des protocoles MOSAIC® et la capacité du candidat à analyser sa pratique.

Lorsqu'elle est organisée à distance, la soutenance se déroule dans des conditions permettant de garantir la qualité des échanges et le respect de la confidentialité.

JURY DE CERTIFICATION

Le jury de certification est composé du Dr Stéphanie Khalfa, fondatrice de la Thérapie MOSAIC® et directrice de THÉRAPIE MOSAIC. Elle peut être accompagnée d'un ou plusieurs praticiens-formateurs MOSAIC® certifiés.

Le jury conduit la soutenance, apprécie le niveau de maîtrise de la méthode démontré par le candidat et statue sur l'obtention de la certification interne MOSAIC®.

DÉCISION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

À l'issue de la soutenance, le jury statue sur l'obtention de la certification.

La décision est notifiée au candidat. En cas de validation, un certificat nominatif de certification interne MOSAIC® lui est délivré.

En cas de non-validation, des axes de progression peuvent être proposés au candidat afin de lui permettre de consolider sa pratique avant de se présenter à une nouvelle évaluation.

PORTÉE DE LA CERTIFICATION

La certification interne MOSAIC® atteste du niveau de maîtrise de la méthode démontré par le candidat au regard des exigences et des modalités d'évaluation définies par THÉRAPIE MOSAIC.

Elle ne confère ni diplôme, ni titre professionnel, ni autorisation d'exercice et ne constitue pas une certification professionnelle reconnue par l'État.

CONTACT

Pour toute demande relative à la certification interne MOSAIC®, vous pouvez écrire à stephanie.khalfa@therapiemosaic.com en précisant votre parcours de formation et votre pratique de la Thérapie MOSAIC®.